

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS GRAND JEU 100% GAGNANT LA PIZZA DE NICO

SOCIETE ORGANISATRICE ET PRESENTATION DU JEU

La société PDN Groupe SARL, (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), dont le siège est situé 42 rue de la 1^{ère} armée 67000 STRASBOURG et enregistrée au RCS Strasbourg TI 2008 B 732 sous le numéro SIRET N° SIRET 503 130 916 00037 organise un Jeu intitulé « Grand Jeu 100% gagnant » destiné au grand public et dont le principe et les modalités sont décrits dans le présent règlement.

ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Préalablement à toute participation au Jeu, le participant doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement et le principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

PARTICIPATION ET BENEFICIAIRES DU JEU

Le Jeu est ouvert à toute personne physique âgée de 12 (douze) ans révolus et plus, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, le personnel des sociétés organisatrices, leur famille, ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées.

En jouant, les personnes mineures s'engagent à avoir l'accord de leur responsable / représentant légal.

PRINCIPE ET MODALITES DU JEU

Le « Grand Jeu 100% gagnant » débutera le 04/02/2022 et se terminera lorsque le point de vente aura distribué l'entièreté des cartes à gratter qu'il a réceptionné.

Pour toute commande comprenant au minimum 1 (une) boisson de la gamme PepsiCo 1 (une) carte à gratter sera distribuée au participant.

Ci-dessous la liste des dotations.

DOTATIONS

Quantité	Lots	Valeur unitaire € TTC
5 000	Verres Collector	5€
1	IPhone 13	909€
8520	-15% sur ta commande en ligne dès 15€ de commande	-15%
6360	-10% sur ta commande sur place	-10%
1205	Mini Irrésistibles sucrées	3,50€
790	Marguerite	7,90€ - 9,90€
789	Alsacienne	7,90€ - 9,90€
1745	Cafés	1,50€ - 2,50€
1760	Offre 2 pizzas achetées = 3 ^{ème} offerte	7,90€ - 13,90€
2470	1 Touche Gourmande	1€
1490	1 pizza achetée = la 2 ^{ème} à -50%	-50%

Les lots sont attribués au gagnant et ne sont pas cessibles, que ce soit à titre onéreux ou à titre gratuit.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité / leurs coordonnées postales si besoin.

Toute indication d'adresse et d'identité fausse entraîne l'élimination immédiate de la participation au jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer toute dotation par une dotation de valeur équivalente, notamment en cas d'indisponibilité de la dotation initialement prévue.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsables en cas de perte et/ou de détérioration des lots, et/ou en cas de fonctionnement défectueux du matériel ou des services informatiques.

MISE A DISPOSITION DES LOTS

Suivant les lots, différents canaux de remise seront possibles :

- Le lot sera envoyé directement au gagnant, selon les modalités décidées par la Société Organisatrice (courriel *ou* voie postale), sans autre choix possible par le Gagnant : iPhone 13
- Remise au restaurant immédiatement sur présentation du coupon : Verres Collector
- Valable lors de la prochaine commande en restaurant : Offre commande en ligne/Offre commande sur place/Irrésistibles sucrées/Marguerite/Alsacienne/Cafés/Offre 2 pizzas achetées = la 3^{ème} offerte/Touche gourmande/Offre 1 pizza achetée = la 2^{ème} à -50%

RESPONSABILITE

La participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité du participant.

La participation au Jeu implique la reconnaissance et l'acceptation pleine et entière par le participant des caractéristiques et des limites du Jeu.

La Société Organisatrice ne garantit pas que le Jeu fonctionne sans interruption, défaillance, ou sans dysfonctionnement, ni l'absence d'erreurs informatiques ou autres, ni que les défauts constatés seront corrigés, ce que le participant reconnaît expressément.

La Société Organisatrice ne pourra également être tenue pour responsable notamment en cas d'erreurs, omissions, imperfections, interruptions, effacements, pertes d'informations ou de données, délais de transmission, défaillances du Jeu, ou si le participant ne parvient pas à accéder ou à participer au Jeu, à transmettre sa réponse, à jouer, à recevoir des informations, s'il reçoit des informations erronées ou tardivement, ou si les données relatives aux participants ne parvenaient pas à la Société Organisatrice ou leur arriveraient impossibles à traiter, tardivement, ou en cas de dysfonctionnement, de difficultés techniques ou autres affectant le bon fonctionnement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait de la même manière être tenue pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs matériels et équipements et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale ainsi que d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation au Jeu, les participants étant invités à prendre toutes les précautions nécessaires concernant leurs matériels et leurs données.

DECISION DES ORGANISATEURS

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et portera ces modifications à la connaissance des participants par tout moyen de son choix.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler tout ou partie du Jeu, à tout moment et sans préavis, notamment s'il leur apparaît que les circonstances l'exigent ou empêchent le déroulement normal du Jeu, en totalité ou en partie, ou si la Société Organisatrice ou leurs éventuels prestataires ne sont pas ou plus en mesure d'assurer la continuité du service nécessaire au bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve également le droit s'il y a lieu d'annuler tout ou partie du Jeu, ou l'attribution de tout ou partie des dotations, s'il lui apparaît que des dysfonctionnements et/ou des fraudes sont intervenus sous quelque forme et de quelque origine que ce soit, notamment technique, électronique ou informatique, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du(des) gagnant(s).

La Société Organisatrice se réserve également le droit d'exclure de la participation au présent Jeu toute personne troublant le bon déroulement du Jeu, et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement ou aurait tenté de le faire. D'une manière générale, la fraude ou la tentative de fraude, sous quelque forme et à quelque fin que ce soit, entraînera l'annulation de la participation au Jeu, étant précisé qu'aucune indemnité ne sera recevable de ce fait. Un gagnant qui aurait triché, tenté de le faire, ou bénéficié de manœuvre de ce type sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir la (les) dotation(s) gagnée(s).

RECLAMATIONS

Il ne sera mis en jeu que la stricte quantité de la dotation énoncée. En aucun cas les gagnants ne pourront obtenir la valeur en espèces du lot attribué ou échanger ce lot contre un service, un gain en nature de même valeur ou de valeur différente. Toutefois, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté et si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit d'attribuer aux gagnants un lot de valeur équivalente et de caractéristiques proches.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités et/ou les prix devaient être en partie ou en totalité reportés, modifiés ou annulés.

Aucune correspondance ne sera échangée et tout recours juridique est exclu. La Société Organisatrice se réserve le droit de cesser, d'interrompre, de proroger le Jeu, ou de modifier le rythme de parution et les éléments du Jeu (nature du lot du jeu quotidien) en tout temps si les circonstances l'exigeaient et sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants.

OBLIGATION DES PARTICIPANTS

Toute carte non grattée, détériorée (pliée, déchirée, mouillée, ...) ne sera pas acceptée. Toute participation qui ne sera pas conformément au règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation et de ce fait l'annulation de la Dotation éventuellement gagnée.

Il en sera de même s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme et de quelque origine que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants.

Il sera rigoureusement interdit de modifier ou tenter de modifier la mécanique du Jeu et les résultats, par quelque procédé que ce soit.

Dans le cas où un participant gagnerait une Dotation par des moyens frauduleux, la Dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de la Société Organisatrice qui se réserve la possibilité de réattribuer ou non la Dotation à un autre participant, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la Société Organisatrice ou par des tiers.

Les participants autorisent les restaurants à toutes les vérifications concernant leur identité, ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration ou indication d'identité entraîne l'élimination immédiate du Participant et le cas échéant l'annulation de la Dotation.

Toute personne n'ayant pas totalement respecté le règlement se verra écarté du Jeu et sa Dotation sera invalidée.

La Société Organisatrice pourra à tout moment décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des mécaniques frauduleuses sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

Seule la Société Organisatrice sera décisionnaire de l'exclusion des participants concernés au regard des informations en sa possession. En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

DEPOT ET ACCES AU REGLEMENT DU JEU

Le règlement complet du jeu est consultable sur le site internet de la Société Organisatrice.

Fait à Strasbourg le 17/01/2022
